

## **Rapport CE SNTRS-CGT du 10 mars**

D. Steinmetz

### **La Situation internationale**

La trêve en Syrie laisse peut être naître quelques espoirs, mais en Lybie il apparaît de plus en plus clairement que l'intervention militaire occidentale se précise. Le flux de migrants à la porte de l'Europe est bloqué par la plupart des Etats. Les réfugiés sont contraints de rester en Grèce, dont la population est admirable dans son comportement. Comment ne pas évoquer dans ce contexte de guerre les réfugiés que nous avons connus chez nous lors du dernier conflit mondial, voire les millions de réfugiés d'Afrique du Nord dans les années 60.

Aujourd'hui, les lois associées à l'état d'urgence et le projet de loi prétendant « renforcer la lutte contre la criminalité organisée » sont un pas de plus vers un état policier.

En invoquant la guerre totale, le gouvernement a choisi de nous installer dans un régime de peur et de mobilisation sécuritaire permanente. La CGT appelle aux manifestations organisées le 12 mars dans de nombreuses villes.

### **La situation sociale et politique**

La situation est marquée par les choix gouvernementaux qui cèdent de plus en plus aux exigences du patronat. Loi travail, blocage de salaires dans la fonction publique sont les deux chantiers qui sont en face de nous. Il ne sont pas dissociés, dans la mesure où il s'agit de baisser le coût de travail et celui des services publics afin de libérer d'autant plus de possibilités pour les entreprises de faire remonter leur profits.

Pour ce qui concerne la loi travail, est-il utile de revenir sur l'ensemble de régressions qui sont contenues dans le projet de loi ? Il est à rejeter dans son ensemble. N'hésitez pas à utiliser le matériel pédagogique disponible sur le site de la CGT ou de l'UGICT pour animer des AG de personnels.

- Ainsi, les entreprises pourront faire passer la journée de travail des apprentis mineurs de 8h à 10h et les faire travailler 40h par semaine au lieu de 35 h sans que l'inspection du travail ait son mot à dire.
- La durée de travail limitée à 44h maximum sur 12 semaines passera sur un simple accord d'entreprise à 46h maximum pendant 16 semaines.
- Les entreprises pourront signer des accords leur permettant de baisser les salaires et d'accroître la durée du travail pour une durée de 5 ans.
- La majoration des heures supplémentaires de 25% pour les huit premières heures et de 50% au-delà pourra être réduite à 10%, même si la branche professionnelle prévoit des majorations plus importantes.
- Un référendum d'entreprise pourra valider un accord même si les syndicats représentant 70% des salariés s'y opposent.
- Actuellement, un licenciement pour motif économique n'est valable qu'en cas de fermeture d'entreprise, de difficultés économiques. Avec la loi Travail, une baisse du chiffre d'affaires ou du montant des commandes pendant quelques mois suffira à justifier les licenciements.
- Les heures d'astreinte seront comptées en temps de repos.

- L'employeur ne sera plus tenu pour responsable si un salarié ne prend pas ses heures de repos ni ses jours de congés.
- En cas de licenciement abusif les employeurs sont condamnés par les prud'hommes à verser des indemnités qui tiennent compte de l'âge de la situation de famille. Avec la nouvelle loi, les indemnités seront plafonnées. Pour un salarié ayant plus de 20 ans d'ancienneté, l'indemnité ne pourra être supérieure à 15 mois de salaire.

Le mécontentement monte dans le pays. La pétition sur internet dépasse les 1,2 millions de signatures. Les manifestations d'hier sont le début d'une mobilisation que nous devons continuer à construire.

Devant cette loi, nous devons travailler à un rassemblement unitaire. Force est de dire que les positions des différents syndicats ne concordent pas. Le bloc réformistes estime qu'un certain nombre d'articles de la loi sont à rejeter (les maxima d'indemnisation, la facilité pour les multinationales de mettre en déficit leurs filiales) mais que d'autres peuvent être acceptées : comme notamment l'inversion de la hiérarchie de normes et le compte personnel d'activité. De leur côté CGT, FO, Solidaires, FSU et organisations de jeunesse rejettent le projet en bloc. Pour autant, elles font des propositions pour améliorer ce code du travail. Les propositions de la CGT sont sur table. Le premier communiqué » commun à toutes les organisations était de l'avis du BN pour le moins maladroit. Depuis la situation s'est clarifiée, mais dans cette partie tout le monde joue gros. Si le projet est maintenu, il y aura aussi des conséquences sur le statut des fonctionnaires.

Mais pour la CFDT comme pour le gouvernement, le jeu est également risqué : combien d'emplois créés par le CICE ; combien de plans de sauvegarde de l'emploi mis en place après l'ANI. Peu, très peu.

Le prochain rendez vous est pour la loi travail le 31 mars, journée de grève nationale à laquelle appellent la CGT, Solidaires, la FSU, FO, UNEF, UNL, FIDL.

### **Les salaires**

Après le départ de Lebranchu, les rendez vous avec le ministère de la fonction publique ont tous été reportés. Le rendez vous salarial aura lieu le 17 mars. Un très large éventail d'organisations syndicales a publié un communiqué commun intitulé : *les agents publics exigent des mesures fortes. Elles jugeront à cette aune les annonces qui seront faites par le gouvernement. Si celles-ci étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations. Dès à présent, elles inscrivent cette possibilité d'action le 22 mars prochain et se retrouveront dès après le rendez-vous salarial pour confirmer ou non cette mobilisation.*

Que se passera t il le 17 mars, on parle de peut être 1% d'augmentation de la valeur du point ! A comparer aux plus de 7% de perte, qui ont représenté 7 milliards d'économie pour le budget de l'Etat. Le point d'indice devrait se monter à 5,23 au lieu de 4,63€. C'est 295 € de perte tous les mois pour un TCN.

FO, suivie par quelques syndicats de la CGT estiment qu'il faut privilégier les 31 mars et abandonner le 22 mars. Pour le BN du SNTRS-CGT, nous sommes dans un processus de lutte et les deux dates ne s'opposent pas. Le 22 mars, les fonctionnaires devront eux aussi défilier pour leur pouvoir d'achat.

## **Le chantier revendicatif dans l'ESR.**

Ne négligeons pas ce qui nous concerne. Deux chantiers sont face à nous : l'indiciaire et l'indemnitaire.

Commençons par l'indiciaire et nos grilles. Les premiers décrets du PPCR sont passés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Dès cette année, 6 points seront transféré des primes vers les grilles pour les Techniciens. Mais comme personne ne sait bien quelles primes il faut faire baisser, ce sera sur la feuille de paye de chaque mois que l'on soustraira les 27 euros ajoutés en haut de la feuille de salaire. Et la contrepartie est immédiate Plus d'échelons accélérés dès 2016. Les mêmes mesures seront mises en place en 2017 pour la catégorie C et la catégorie A. En 2017 commenceront les quelques augmentations en points d'indice.

Le PPCR ne clôt pas nos revendications en matière de grille bien au contraire. Nous allons publier rapidement un tract sur nos revendications. Des négociations sont possibles pour les catégories A : application de la grille des attachés pour les IE, prolongation le plus loin possible de la grille des AI, des IR et accès à l'échelle lettre pour les CR. Nous rappellerons également notre exigence d'augmenter le minimum fonction publique, de passer à 2 grades les AJT et les T, en faisant évoluer les grilles bien au delà de ce que prévoit le PPCR.

Cette bataille peut se gagner, charge à nous de convaincre nos collègues.

Pour ce qui concerne l'indemnitaire. Les syndicats porteurs de la pétition ni RIFSEEP ni statu quo ont été reçu par le cabinet de la ministre Najat Vallaud Belkacem. Celui ci a entendu seulement une partie de nos revendications : oui on va porter l'exemption du RIFSEEP mais ce sera le statu quo pour vos primes, sinon vous auriez pu espérer un petit mieux. Cela ne veut pas dire que Valls suivra cette proposition. Là aussi il faudra absolument faire bouger les lignes.

En ce moment, tous les ministères grenouillent pour ne pas se faire complètement dévorer par les ambitions budgétaires du ministère de l'intérieur qui exige toujours de plus en plus de policiers de mieux en mieux payés.

C'est le moment d'agir.